

Sollicitude pastorale
Du Père-Abbé/ De la Mère-Abbesse



Cours pour nouveaux Superieurs
Rome, Novembre 2019

INDEX

Introduction.....	4
I. Sollicitude Pastorale du Père- Abbé/ de la Mère-Abbesse envers la communauté (C. 33).....	5
• Père/Mère.....	6
• Pasteur.....	11
• Maître.....	13
• Médecin.....	15
• Préparant le futur.....	19
II. Sollicitude Pastorale envers ceux qui partent: Séparation de la Communauté. (C. 59-66).....	19
• Séparation temporaire	
- Absence du monastère.....	22
- Obligation de transfert dans un autre monastère.....	23
- Exclaustration.....	23
- Perte de voix active et passive.....	24
• Séparation définitive	
- Novices.....	25
- Profès temporaires.....	25
- Changement de stabilité.....	26
- Transit vers un autre institut.....	26
- Dispense de vœux solennels, et <i>si le moine est clerc</i>	27
- Renvoi.....	28
- <i>Obligations vis-à vis de ceux qui partent</i>	29
III. Annexe: Dialogues.....	30
• Niveaux de communication.....	30
• Conditions pour le dialogue.....	31
• Divers types de dialogue (abbé, communauté, discernement, groupes, spirituel, fonctionnel, correction fraternelle).....	32

Avant tout, je voudrais faire remarquer que sur le thème du père -abbé vous allez avoir deux conférenciers. A D Bernardo a été chargé de vous exposer la figure du père-abbé dans son « service d'autorité ». Le thème pour lequel j'ai été désigné est la **“sollicitude pastorale”**. Certaines choses s'entremêleront sans doute, car tout service d'autorité doit être accompagné d'une grande sollicitude. Mais cette division me laisse plus de liberté pour partager avec vous sur certains aspects de la fonction du père-abbé que je considère comme importants et que j'ai vécu dans ma fonction pastorale. Ces cours seront, il va sans dire, un partage à partir de mon expérience au sein de ma communauté et d'autres auxquelles j'ai rendu visite durant mes ans en tant que père-abbé.

Dans nos constitutions il y a deux endroits où l'on fait explicitement référence à la sollicitude pastorale du père-abbé: la **C 33** qui parle du « ministère de père-abbé » et la **C 59** qui porte le titre de « la sollicitude pastorale » envers ceux qui partent du monastère. A cause de cela, mon exposé comportera deux parties: la sollicitude du père-abbé dans son dévouement aux frères et la séparation de la communauté dans ses différentes étapes et formes. La première partie vise à partager à partir de l'expérience, en offrant quelques apports qui peuvent être utiles sur comment animer une vie communautaire. La seconde est de type plus législatif et casuistique intéressante et il est nécessaire de bien la connaître.

Finalement je me suis permis de vous offrir une annexe sur les différents types de dialogues dans la communauté. Nous sommes des moines/ des moniales mais aussi des cénobites. Créer des communautés est tout un art dans lequel entrent en jeu une multitude d'aspects, depuis les plus spirituels jusqu'aux normes les plus élémentaires d'urbanité et d'éducation. Certains d'entre vous ont demandé à partager sur des aspects qui aident à dynamiser et à affermir la cohésion de la communauté. L'un de ces aspects est précisément le fait de savoir nous mettre en relation à différents niveaux. D'où le fait que je vous présente différentes formes de dialogue, selon les contextes ou domaines que l'on voudra travailler, de la relation avec l'abbé dans les rencontres régulières jusqu'à la correction fraternelle, ou manière de faire un discernement communautaire, ou de partager la vie.

Il va sans dire que tout ce que je dis du père-abbé fait aussi référence à la mère-abbesse à moins que je ne spécifie le contraire.

I. SOLLICITUDE PASTORALE DU PERE-ABBE/DE LA MERE-ABESSE envers la communauté

Empezamos con la C.33 donde se destacan las dimensiones señaladas de **padre, pastor, maestro y médico** que debe tener el abad.

C. 33 Le ministère de l'abbé

1

L'abbé choisi du milieu des frères reçoit son pouvoir de Dieu par le ministère de l'Eglise. Il est considéré comme tenant dans le monastère la place du Christ. Père de toute la communauté, il la sert tant au plan spirituel que dans le domaine temporel (cf. cann. 596 § 1 et 618 du CIC).

2

L'abbé porte le souci pastoral du troupeau qui lui est confié; il manifeste à tous la bonté et la bienveillance du Christ, s'étudiant plus à être aimé qu'à être craint, s'adaptant au caractère de chacun et exhortant les frères à courir d'un cœur allègre et joyeux sur le chemin où Dieu les appelle. Pour chacun des frères, il prie Dieu assidûment.

3

Maître dans l'école du Christ, l'abbé veille à la fidélité des disciples envers la tradition monastique; il les nourrit tant de l'aliment de la Parole de Dieu que par son exemple. Qu'il ne néglige pas de se refaire lui-même, puisant à l'Ecriture Sainte et à la sagesse des Pères. Qu'il soit facilement accessible à tous les moines pour un entretien personnel.

ST 33.3.A

Aux jours fixés, l'abbé s'adresse à toute la communauté et il commente fréquemment la Règle de saint Benoît.

ST 33.3.B

Que les frères approchent avec confiance leur abbé auquel ils peuvent librement et spontanément dévoiler les pensées qui surviennent en leurs cœurs. Que l'abbé cependant n'induisse en aucune façon à l'ouverture de conscience.

4

Sage médecin, l'abbé cherche à soigner ses propres blessures et celles d'autrui et à guérir au nom du Christ ceux qui sont meurtris par le péché. Surtout il doit déployer la plus grande sollicitude et s'empresse en toute sagacité et habileté pour ne perdre aucun des frères à lui confiés. Si c'est nécessaire il fait appel à des anciens ayant une expérience spirituelle. Par-dessus tout il recourt à la prière de tous pour la guérison des faiblesses des frères.

PERE-MERE

Aujourd'hui nous sommes particulièrement sensibles au « paternalisme », ce qui peut accroître sensiblement la difficulté pour vivre pleinement la dimension abbatiale. L'importance que l'on donne à l'individu et à l'indépendance de la personne rend suspecte la figure de l'abbé comme père. C'est chose commune dans notre société et dans le monde religieux en général.

Pourtant la figure du père-abbé comme père spirituel est essentiel dans la RB et toute la tradition monastique. Il ne s'agit pas de paternalismes, mais d'accompagner les frères sur leur chemin. C'est pourquoi, le père-abbé doit être prêt à exercer sa tâche de père et à diriger sa communauté, veillant sur la santé de chacun des frères et portant lui-même sur ses épaules des plus faibles. S'il n'est pas prêt à faire cela, il devrait songer à renoncer.

Nous connaissons bien les scrupules qu'ont éprouvés des pères du monachisme comme Jérôme ou Pacôme quant à l'usage du terme *abbé* qui ne devait revenir qu'à Dieu. Mais c'est cette même gêne à s'appliquer à soi-même ledit vocable qui les a conduits à reconnaître la présence de Dieu dans le charisme reçu. L'abbé du désert n'avait pas le sens de la hiérarchie ou de l'autorité à proprement parler, mais il se caractérisait par sa dimension spirituelle, il était un père spirituel, non pas un pur administrateur. L'**abba** était l'ancien qui, se laissant porter par l'esprit de Dieu, **aidait les disciples à accoucher de cet Esprit. Il était le pneumatophoros ou porteur de l'Esprit**, possesseur du charisme de discernement des esprits. Mais à vrai dire, ledit vocable ne tarderait pas à être employé comme titre honorifique.

Dans la RB le père-abbé apparaît aussi avant tout comme un **père spirituel**, un **pasteur plein de sollicitude** qui accompagne le moine dans sa croissance personnelle. Il n'est pas un pur gardien qui surveille par l'accomplissement de la règle en tout point, mais ce qui compte avant tout pour lui, c'est le frère, c'est pourquoi il sait s'adapter à chacun selon son âge et son aptitude, visant à ce que jamais l'on écrase le roseau froissé. Le père-abbé doit accompagner le moine sans prendre sa place. Il est clair que cela nous aidera à nous responsabiliser dans notre tâche pastorale et qu'en même temps nous prendrons conscience du fait que tout ne dépende pas de nous, en effet, chaque frère doit répondre personnellement et est responsable de ses actes. Il est bon de faire voir cela aux frères quand on parle avec eux.

N'ayant pas de sérieuses responsabilités (ex. une famille à prendre en charge, avoir à le faire tout en étant au chômage, affronter les problèmes d'enfants adolescents, ou si l'un d'eux est tombé dans la drogue, affronter des problèmes tels qu'une hypothèque ou des défauts qui apparaissent dans la maison, etc.), le monastère produit facilement des **personnes infantiles**. Au monastère il y a toujours un « chargé de » responsable de résoudre tel ou tel problème, et, en dernière instance, il y a le père-abbé. C'est cette décharge des responsabilités responsabilité qui peut conduire à l'infantilisme. Un infantilisme qui aller plus ou moins s'accroissant selon la réponse personnelle de chacun, mais aussi selon la façon dont nous agissons, nous, les supérieurs. C'est à nous qu'il revient de **manifester au frère le fait que nous croyons en lui, de lui donner des responsabilités** et de l'accompagner de façon adulte, sans résoudre sur le champ ses problèmes. Nous devons transmettre aux frères le message que plus ils gardent pour eux-mêmes et moins ils se donnent à la communauté, plus ils resteront dans

un état infantile. Je me souviens d'un moine qui me disait quand je suis entré au monastère : « dans la vie de communauté ne montre pas tes talents » ... ; moi, je dis tout le contraire aux novices : si tu veux grandir en tant que personne et être heureux, donne-toi complètement, même s'ils profitent de toi... Qui accepte des responsabilités et les mène à bien, grandit en tant que personne. De même il faut leur rappeler que ce sont eux qui tiennent les rênes de leur vie et qu'ils récolteront ce qu'ils auront semé. Comme exemple on peut les inviter à considérer les frères âgés de la communauté et qu'ils jugent par eux-mêmes. Dans nos communautés, seuls mûrissent ceux qui se sont donnés et responsabilisés, ainsi que ceux qui ont pris conscience du fait qu'ils sont les principaux acteurs de leur cheminement spirituel.

Accompagner la croissance personnelle suppose reconnaître qu'on est en train de faire un chemin et que sur celui-ci on va faire des avancées, des arrêts, des chutes et des reculs. C'est pour cela que **la patience et croire en chaque frère** est si nécessaire. Une des choses qui encourage le plus est de voir que les supérieurs croient en soi, de même que le contraire est une des choses qui décourage le plus. Il faut essayer de stimuler, car cela active la force intérieure que nous avons tous et qui nous met en chemin. Nous sommes en train d'accompagner des personnes sur leur chemin de maturité intérieure, ne nous limitons pas à veiller à ce que les frères s'acquittent de tout ce qui est demandé et ne commettent pas d'erreurs. Etre trop sur « exaspère les enfants », nous dit Saint Paul. Nous devons savoir faire la distinction entre les maladies graves et les rhumes, sans projeter sur les autres nos peurs et insécurités.

Le rôle du supérieur est important en ce qui concerne le courage et le découragement d'une communauté ; pour aider la communauté à avoir une image positive ou négative d'elle-même. A cette fin, il est bon de savoir faire ressortir communautairement dans les rencontres que nous avons **le positif** de la communauté, sans exagérations, mais avec optimisme. Le positif que nous dirons de la communauté ou du frère doit être « inconditionnel », c'est-à-dire faire référence à l'être : « la communauté est priante », « les frères s'aiment », « nous affrontons les problèmes avec un esprit de foi », même si nous savons parfois ce n'est pas le cas en effet, tout bon écrivain fait des ratures. Ce n'est la même chose de dire « tu es un bon cuisinier » que de dire « aujourd'hui tu as réussi la cuisine ». Les deux choses sont une réussite mais la seconde comporte une interprétation très négative (les autres jours tu ne la réussis pas...). **Le négatif**, au contraire, doit être **limité** dans le temps et dans les actes. Par exemple : « aujourd'hui » nous n'avons pas agi comme il se doit, nous n'avons pas su donner une réponse à « ce » problème, « hier » nous nous sommes énervés inutilement. Ce n'est pas la même chose de dire à un frère « tu as commis une erreur » que de dire « tu es inutile ». Quand le supérieur envoie des messages positifs à la communauté, messages fondés sur une base réelle, il fait que les frères le croient et se sentent bien au fond d'eux-mêmes. Mettre l'accent sur le côté positif de quelqu'un, c'est l'aider à le renforcer (...). Manifester ce que l'on a fait de mal en le limitant au fait lui-même, c'est une stimulation pour le dépassement, cela aide à affronter les problèmes sans nous sentir assombrés, car nous voyons qu'on a confiance en nous.

La peur freine, alors que le désir nous emplit de vie. Le père-abbé doit gérer les deux émotions en s'adaptant à la diversité des personnes, mais en encourageant principalement la seconde, la joie de la vie monastique comme un chemin de plénitude personnelle. Si le maître

des novices doit être quelqu'un qui « conduit des âmes à Dieu », le père-abbé, à plus forte raison !

La RB explique que le père-abbé est le **père** du monastère parce qu' « **il fait office de Christ** ». Faire «office de » c'est « être vicaire de », c'est pourquoi pour Saint Benoît le vicaire du Christ dans le monastère est avant tout le père-abbé. Cela ne doit pas étonner, en effet, dans l'antiquité le mot vicaire avait un sens plus large qu'actuellement et allait jusqu'à exprimer la présence spirituelle du Seigneur parmi nous. Le fondement biblique qu'utilise la Règle est **Rm 8, 15**, il me semble être un accommodement difficile à soutenir car il parle de l'Esprit et du Père. Mais aujourd'hui nous savons que beaucoup d'écrivains chrétiens de l'Eglise primitive comme Saint Justin, Clément d'Alexandrie, Origène, Saint Anastase, Evagre, Pontique ou Saint Augustin lui-même ont fait référence à la « paternité » du Christ. A cet effet, on avait recours à une exégèse un tant soit peu particulière comme le fait de voir dans le Christ –nouvel Adam- l'époux de l'Eglise, notre mère, et nous pouvons appeler père l'époux de notre mère.

La première chose que doit faire un père-abbé c'est de **croire qu'il fait office de Christ**, cela l'aidera à agir comme Lui. Faire office de Christ **n'est pas remplacer le Christ**, mais le représenter, spécialement dans sa propre vie ; Personne ne peut se tromper lui-même en pensant qu'il est le Christ. Cela peut sembler une exagération, mais parfois nous oublions cela. Si le père-abbé ne croit pas en sa paternité, Comment l'exercera-t-il ?

Qui écoute l'abbé, écoute le Christ, mais ce n'est pas que le Christ fasse la volonté de l'abbé mais parce que ce dernier cherche à faire la volonté du Christ. **Le père-abbé doit chercher avec acharnement ce que le Christ veut** pour le transmettre au frère. Il est impossible de le faire sans une **écoute attentive de la communauté et du frère** et de ce que l'Esprit suscite à l'intérieur d'eux-mêmes. C'est ainsi que Vatican II entend **l'obéissance** religieuse, une recherche ensemble de la volonté de Dieu au moyen de l'écoute, même si le dernier mot appartient toujours au supérieur (PC 14).

Bien qu'il ait reçu son autorité institutionnelle par le ministère de l'Eglise, **l'autorité morale**, il doit la gagner. Cela arrive quand **on vit pour les frères**, en les servant du fond du cœur, quand on a une **cohérence de vie**, quand on est centré sur l'essentiel et qu'on affronte les problèmes qui apparaissent sans regarder ailleurs, quand on a travaillé sur ses propres émotions et qu'on ne réagit pas de façon viscérale devant les attitudes négatives des frères. La **maîtrise de soi** en elle-même n'est pas facile, mais elle est nécessaire. Dans le cas contraire, au lieu de corriger, ce que nous faisons c'est manifester notre ennui.

L'autorité morale **fuit l'abus de pouvoir** avec ses obligations inutiles, en donnant plus à réfléchir qu'à se taire. Elle **s'éloigne du paternalisme** qui a besoin de protéger et est incapable de se confronter au frère quand cela est nécessaire. **Elle évite l'égalitarisme** qui ne reconnaît pas l'autorité institutionnelle, de même que l'infantilisme ne reconnaît pas l'âge adulte et l'autonomie de ses frères. L'autorité morale cherche à provoquer **l'obéissance prompte** et de bon gré, en effet quand l'autorité s'impose, l'obéissance diminue. Ainsi, elle a une grande **capacité d'écoute** et de contact avec la réalité des frères.

Une des choses qui caractérise tout être vivant, c'est sa capacité de donner vie, sa paternité-maternité. Nous sommes plongés dans le courant de la vie que nous recevons et

que nous donnons. Ne pas pouvoir vivre la paternité c'est en quelque sorte se castrer. La paternité n'est pas un titre honorifique. La paternité du père-abbé est avant tout un **service qui donne vie** chez les frères, **il ne suffit pas de dominer sur eux**. L'abbé est appelé à **donner la vie du Christ** en mourant/renonçant à la sienne sans avoir la prétention que les frères sont ses clones. L'abbé doit servir de radeau pour aider les frères à donner le jour à la vie qu'ils ont reçu de l'Esprit.

Les parents transmettent à leur fils quelque chose d'eux-mêmes, mais le fils est différent et autonome, avec sa propre vie. Ainsi tout désir de faire du fils une réalité à son image et à sa ressemblance est injuste et freine la vie au lieu de la stimuler. Cela n'est pas toujours facile, car avec le désir de garder l'unité communautaire nous pouvons annuler les différences. En ce sens, tout paternalisme dominateur ou protectionniste est dangereux même s'il faut enseigner et soutenir. Le père est celui qui engendre la vie et respecte l'autre comme étant différent de lui. **Générer la vie** dans le frère c'est en prendre soin, en **accueillant le frère tel qu'il est**, en aidant cette vie à croître en lui, en la motivant, en l'orientant, sans la rabaisser ni la mépriser à cause de son imperfection. Nous ne sommes pas les juges de la vie des autres mais les animateurs de cette même vie. Il vaut mieux **renforcer les qualités du frère** que les annuler sous couvert d'humilité. Cela peut cacher des jalousies et des doutes de la part du père-abbé. **L'humble est celui qui fait bon usage de ses propres qualités comme un don de soi**, en s'oubliant soi-même. **Plus le père-abbé est mature**, plus il se réjouira en toute liberté du progrès de ses frères.

J'insiste, il ne faut pas oublier que **nous ne pouvons qu'aider à ce que croisse la vie** dans le frère, sans lui, rien n'est possible. Accepter nos limites nous aidera à ne pas désespérer.

Comme je le dis, la paternité fait référence à la vie. **On est père parce que l'on transmet la vie**. On ne peut être père sans avoir d'enfants, comme s'il s'agissait d'un titre honorifique (« abbé démissionnaire »). La paternité spirituelle suppose une relation vivifiante et continue. En ce sens les dialogues père-abbé/frère vont avoir un caractère particulier que nous ne pouvons pas confondre avec d'autres. Par exemple, lorsque l'on va chez un psychologue, on y va librement et en plus on doit payer, c'est pourquoi l'on essaie de parler et de profiter de ce temps. Aucun psychologue ne forcera quiconque à parler bien qu'il exigera qu'on le paie. **Un père veille sur ses fils malgré tout**. Un père ne peut cesser de parler avec son fils pour le simple fait que le fils n'aille pas vers lui. Le père part à la recherche de son fils et essaie de l'attirer, et de plus il ne perçoit rien pour cela.

Parmi les pères-abbés, **il existe la grande tentation de se croiser les bras** si les frères ne viennent pas vers eux. Nous aurons toujours des excuses, tout spécialement si nous avons à corriger, ce qui est désagréable : « les moines savent déjà ce qu'ils ont à faire, je n'ai pas de raison de les corriger » ; « les moines sont déjà de grandes personnes, ainsi, qu'ils viennent à moi quand ils veulent, je n'ai pas à leur courir après. » ; « le droit canonique et nos constitutions disent qu'il ne faut forcer personne à ouvrir sa conscience au supérieur », etc... Toutes ces affirmations qui ont vraiment cours mènent à une conclusion erronée en omettant la responsabilité que chaque père-abbé a assumé en acceptant sa charge. Le père-abbé n'est pas un thérapeute rémunéré, mais un père qui assume l'obligation de donner la vie chez les frères et veiller sur eux quand ils sont désorientés.

D'où l'importance du **dialogue personnel et régulier avec les frères**, c'est une pratique qui aide beaucoup dans la relation du père-abbé avec la communauté et fait ressentir aux frères le fait qu'ils sont importants pour leur père-abbé. La périodicité varie selon l'âge et les besoins de chacun. Le plus souvent c'est le père-abbé qui proposera les dates des rencontres, tout en sachant que les frères auront toujours la liberté de venir à lui quand ils le désireront. Il est possible que le père-abbé qui attend simplement que les frères viennent à lui, ne parle jamais avec eux.

Le dialogue personnel ne cherche pas à forcer les consciences ni à pénétrer la vie intime des frères (Est. 33. 3 B), mais au contraire il donne la possibilité de **relation et d'ouverture** si on le désire. Ce qui est normal, c'est de commencer en posant des questions sur sa santé, sa famille, sur comment il vit la charge qu'il a en communauté, sur les difficultés qu'il rencontre, sur ses relations avec les frères, la situation de la communauté et comment l'améliorer, etc... tout en sachant qu'à travers cela le frère peut exprimer ses besoins et le père-abbé les connaître. Il est bon y compris de leur demander « qu'est-ce qu'ils demanderaient au père-abbé » dans ses rapports avec eux, dans sa façon d'être en communauté.

PASTEUR

Ce qui caractérise un pasteur c'est sa condition de **guide**, son expérience pour savoir choisir les meilleurs pâturages et son zèle pour prendre soin de chacune de ses brebis.

On demande au père-abbé la sollicitude du Bon Berger pour son troupeau. Ainsi, comme nous le dit le pape François, le berger doit avoir l'odeur des brebis qu'on lui a confiées parce qu'il est avec elles. **Le père -abbé doit se rendre présent au milieu de la communauté** pour promouvoir cette vie. **Non pas une présence envahissante, mais proche.** Cette présence renforce son autorité morale car elle est plus solide que l'institutionnelle. Celui qui esquivé les frères ne peut transmettre de vie. Cette présence se concrétise dans le souci du père-abbé pour tous et chacun de ses frères, se rapprochant d'eux tant dans leurs occupations (charges, postes de travail) qu'**en parlant régulièrement de façon personnelle avec eux.**

Le berger est celui qui guide et prend la tête de son troupeau. Tout dépend de Dieu en dernière instance mais aussi de nous-mêmes. Parfois nous attribuons au mauvais sort ou aux obscurs desseins de Dieu ce qui n'est dû qu'à notre paresse, notre paralysie à cause de nos peurs et notre manque de confiance. Les choses ne marchent pas toutes seules. Un groupe n'avance pas s'il n'a personne pour prendre sa tête. Les résultats n'arrivent pas si l'on ne travaille pas. Et si après avoir fait tout notre possible, nous n'obtenons pas de résultat, alors nous pouvons dire que Dieu est en train d'agir sur notre abaissement mais ne disons pas cela avant d'avoir transmis la vie.

Une des caractéristiques du pasteur qui est à la tête de la communauté, c'est de savoir avoir l'intuition de ce qui se rapproche et de l'affronter avec détermination et avec beaucoup de patience, sachant surmonter les peurs et les réticences face aux changements, sachant aussi agir *avec* la communauté *et* non seulement *pour* la communauté (consultation,

discernement, savoir donner le temps nécessaire pour se faire à une idée, mais sans s'arrêter...).

Le bon pasteur **aime ses frères**. Aimer ma communauté avec tout ce qu'elle est, accepter que nous formions une communauté de personnes avec des déficiences, c'est reconnaître la puissance de Dieu au milieu de nous qui nous soutient (ma communauté... « est l'armée de Dieu » ...). Aimer les frères suppose se donner à eux, mais aussi supporter avec patience les injures que nous pourrions recevoir, ne pas permettre que notre correction en vienne à être confondue avec de la vengeance quand nous gardons de la rancœur pour ce que l'on nous a fait.

Le bon pasteur connaît ses frères de façon individuelle, comme des personnes uniques et irremplaçables. C'est lui qui doit **s'adapter aux frères** (RB). C'est seulement de cette façon qu'il attirera leur bienveillance à son égard, en étant plus aimé que craint. Il est très positif de transmettre aux frères le sentiment « je suis content de vivre avec toi » non seulement de la part du père-abbé mais aussi de chacun des membres de la fraternité. Parvenir à cela génère une vie fraternelle très réjouissante.

Qui écoute non seulement entend ce qu'on lui dit mais aussi perçoit ce que le frère ressent sur le moment, et le fait se sentir vivant et précieux. Pour écouter il faut connaître, il faut savoir ce que le frère est en train de vivre, les choses qui l'inquiètent, ce qui le préoccupe. Ecouter suppose monter une attitude physiquement réceptive. Ce n'est pas la même chose d'écouter un frère en se croisant dans un couloir ou dans le lieu où l'on suspend les habits ou le recevoir dans son bureau sans cesser de regarder des papiers ou l'ordinateur, que de le faire en laissant tout, assis face à lui dans un climat détendu comme si l'on n'avait rien de plus important à faire à ce moment-là. La proximité encourage l'ouverture du cœur du frère, mais s'il se sent poursuivi, il s'éloignera.

Quand il n'y a pas **une bonne relation entre le père-abbé et les frères**, ces derniers s'éloignent de lui et le pasteur cherchera des prétextes pour se maintenir éloigné de la communauté. La proximité et l'éloignement des frères ne sont pas l'affaire d'un moment mais se préparent peu à peu de par notre comportement et nos relations antérieures. Parfois j'entends la plainte « c'est parce que les frères ne viennent pas vers moi, n'ont pas confiance en moi, on dirait qu'ils me fuient ! ». Quand cela se passe, je suis sûr que nous pouvons faire nous-même quelque chose si nous observons notre conduite et si nous ne tombons pas dans la tentation de nous refermer sur nos occupations et en en cherchant d'autres pour être hors du monastère. Pour nous impliquer jusqu'à la **confusion**.

Dans notre relation avec les frères nous devons **faire preuve d'empathie sans** nous impliquer au point de tomber dans la confusion. Quand les affects se confondent, quand il n'y a pas suffisamment de maturité affective, on ne peut pas faire de véritable accompagnement et cela génère des difficultés avec les autres frères de la communauté. Pour guider avec lucidité, il est fondamental de se mettre à la place de l'autre tout en maintenant une certaine distance. La communication n'est pas un pur échange d'idées et de paroles mais à travers lui entre beaucoup en jeu les **émotions**, c'est pourquoi il faut exprimer clairement l'accueil quand le dialogue commence ou se termine.

Le bon pasteur veille sur chaque frère au sein de la communauté et **prie pour tous** et chacun. Cela présuppose un grand **amour de tous les frères** en évitant le favoritisme et les offenses par la comparaison. L'amour pour tous donne la lucidité suffisante pour ne pas tomber dans l'injustice et vise à intégrer chaque frère au sein de la communauté, sans permettre qu'il vive en marge. Il existe le danger réel de nous appuyer rien que sur ceux qui se montrent les plus proches et qui nous plaisent le plus. Un père-abbé qui montre ouvertement de la prédilection envers certains frères au détriment d'autres, finit par diviser la communauté. C'est par la jalousie que le péché est entré dans le monde, nous dit l'Écriture. Etant donné qu'elle vient sans qu'on l'appelle, ne la provoquons pas.

Il faut promouvoir l'idée que tous nous formons **un seul corps** avec des charismes différents et des maux différents. Dans le corps, les membres les plus faibles sont soutenus et encouragés à donner le meilleur d'eux-mêmes et les plus forts peuvent s'épanouir sans craindre la jalousie qui paralyse la croissance. Le bon pasteur soutient les premiers et encourage les seconds. C'est triste lorsque la jalousie, envers les autres ou envers le supérieur lui-même, empêche l'épanouissement des potentialités des frères les plus qualifiés (« puisque je ne peux pas monter, je tire les autres vers le bas »). Toute mère se sent fière que son fils ait réussi des choses qu'elle n'a pas pu atteindre. Se sentir fier des qualités des frères est une claire manifestation du fait que nous nous sentions un seul corps.

Jacob allait au rythme de son troupeau pour que personne ne reste en arrière. La vie se déroule lentement. Nous ne pouvons cesser d'attendre le jour de la maturité. La prudence est une caractéristique du bon pasteur. Avec elle on sait attendre le moment opportun pour agir sans cesser d'agir. Le laisser-aller qui n'agit pas est de la négligence, non pas de la prudence. L'agissement précipité est un manque de maîtrise de ses propres émotions ou un manque de clairvoyance.

Le pasteur prudent sait **aider les frères à tirer le meilleur d'eux-mêmes**, en leur donnant des responsabilités adaptées, en leur faisant confiance, en valorisant plus les personnes que les choses, en acceptant qu'ils puissent commettre des erreurs, en respectant les critères de subsidiarité sans court-circuiter ceux qui en ont été chargés.

L'autorité du pasteur est grande et plus encore dans un monastère bénédictin. C'est pour cette raison qu'il faut être très minutieux en ce qui concerne cette autorité, en effet plus la machine que nous conduisons est puissante plus sa conduite est délicate. Les mouvements brusques avec elle, peuvent provoquer beaucoup de dommages. Il est important d'éviter d'exercer cette autorité quand notre propre état d'âme est altéré. Quand un moine ne nous obéit pas ou nous répond mal, nous devons savoir faire la distinction entre la correction et le malaise que nous lui manifestons. La différence réside dans le fait de savoir si nous cherchons réellement le bien du frère et si nous le faisons quand la paix règne dans notre cœur.

MAITRE

Dans la vie monastique, le magistère spirituel est lié à la paternité spirituelle, d'où l'absolue nécessité de **parler à la communauté** régulièrement (Est.33.3.A) en plus du dialogue

personnel. L'enseignement du père-abbé vise à garder la communauté fidèle à la tradition monastique et à suivre le Christ, en encourageant une cohésion dans l'orientation monastique de la communauté. Même si cela est incroyable, l'influence du père-abbé qui pale à la communauté est bien plus importante qu'on ne peut l'imaginer. Petit à petit ce qu'il dit, lui s'imprègne au sein de la communauté, en effet, tous reconnaissent que le rôle de père –abbé va au-delà de ses qualités et de ses limites. Mais celui qui ne parle pas à la communauté, comment va-t-il l'aider à cheminer ?

Il faut éviter les craintes qui peuvent nous arriver **au moment de parler à la communauté**. Même si d'autres frères peuvent en savoir plus que moi, c'est moi qui ait reçu la mission de leur parler et le charisme de les enseigner. N'accordons aucune importance au fait que certains puissent baïller durant nos conférences, cela n'a pas de raison de signifier un manque d'intérêt, il est possible que ce soit simplement de la fatigue. Ne soyons pas soupçonneux, ne prenons pas pour nous les observations qu'ils nous font, ne pensons pas non plus qu'une question qui nous est faite en public vise à nous attirer des ennuis ; la simplicité atténue tout cela, car nous aussi, nous avons le droit de nous tromper ou de ne pas savoir certaines choses.

Que ce soit un n enseignement informatif ne suffit pas il faut aussi chercher à **former et transformer** à la suite du Seigneur notre charisme monastique. La clef d'une formation efficace est de **savoir motiver**, en provoquant l'intérêt et le désir de répondre.

A cet effet la formation doit tenter d'être compréhensible, organisée et fondée sur l'expérience, en rapportant des exemples de la vie ou des modèles de vie. La brièveté, la simplicité et le naturel aident à la compréhension et à la réceptivité de ce que l'on dit, en laissant la formation plus technique et encyclopédique pour un autre type d'enseignement. Et on est d'autant plus **agréable** que l'on prend soi-même plaisir à dire ce que l'on dit en y mettant un peu de piment sans essayer d'être drôle.

Dans l'enseignement il ne faut pas craindre de **se répéter**. La répétition est la base de l'apprentissage. Si cette répétition surgit de la vie elle aura toujours une forme nouvelle car les paroles dites s'oublient rapidement dans leur littéralité alors que la vie avec laquelle on les transmet est toujours nouvelle.

Pour enseigner il faut d'abord **apprendre**, le père-abbé qui néglige sa formation ne se nourrit pas et ne nourrit pas ses frères correctement. Le père-abbé qui est responsable d'une communauté est aussi responsable de lui-même. C'est le supérieur lui-même qui doit faire le premier un chemin spirituel. L'enseignement qui n'est pas accompagné d'un **modèle de vie** devient stérile pour les faibles et irrite les forts. Le premier enseignement que nous devons donner est être de véritables disciples du Maître unique. Demander aux autres qu'ils acceptent notre magistère sans être nous-mêmes des disciples dociles du Maître est un contresens. Cette pédagogie doit chercher avant tout une conversion du cœur continue plus qu'un perfectionnisme de vie. Le disciple est centré sur le Seigneur, le perfectionniste a pour centre sa propre personne. 2tant donné que le père-abbé a beaucoup de liberté et de possibilités, il doit toujours se demander si sa condition lui donne le droit de vivre de façon différente de ses frères et de se complaire dans des choses qu'à eux il ne permet pas.

Le père-abbé ne peut avoir le monopole de l'enseignement, c'est pourquoi il est salubre de laisser les autres frères participer à la formation de la communauté. Ce peut être en donnant des conférences à la communauté, en prêchant quelques retraites, en invitant les moines étudiants à partager avec la communauté une synthèse de quelque matière qu'ils ont étudié ou une partie d'elle, etc...

Nous pouvons situer les **dialogues communautaires** (Cf. Annexe) dans ce contexte de formation comme chemin de transformation.

MEDECIN

Le pape François nous parle de la nécessité d'imprégner l'Eglise d'un **esprit de famille**¹. La famille se caractérise par le fait qu'elle accueille tous ses membres, elle les aide à grandir et fait preuve de miséricorde envers eux. La miséricorde est l'attitude la plus curative. Elle n'est pas simplement de la patience et de la tolérance. Les membres d'une famille ont de la miséricorde les uns envers les autres parce qu'ils partagent certains liens génétiques et affectifs qui les rendent compréhensifs envers ses membres, en se sachant une seule famille. C'est tout un défi dans nos communautés.

Une des difficultés pour la guérison des relations fraternelles dans nos communautés c'est que nous **vivons de façon très « verticale »**, tel que chacun le comprend qu'il s'agisse de ce que l'on doit faire ou de l'idéal vocationnel. Ainsi nous jugeons les autres suivant le fait qu'ils accomplissent ou non cet idéal, au lieu de nous efforcer d'accueillir cette même personne. De plus nous mélangeons cet idéal avec les aspects qui nous attirent le plus personnellement et nous considérons ce qui ne nous plaît pas ou nous dérange comme étranger à cet idéal.

Pour que naisse la miséricorde au sein de la communauté, nous devons encourager **l'horizontalité de la famille** en tant que communauté chrétienne, non pas à cause des liens du sang mais parce que le Christ est au milieu de nous. C'est le deuxième bois de la croix du Christ comme nous disent nos pères cisterciens. La famille monastique s'érige par des liens sincères d'amour fraternel exprimés dans les multiples détails de proximité. C'est seulement si nous

¹ Un regard attentif à la vie quotidienne des hommes et des femmes d'aujourd'hui, révèle immédiatement la nécessité qu'il y a partout d'une forte injection d'*esprit familial*. En effet, le style des relations –civiles, économiques, juridiques, professionnelles, citoyennes,- s'avère très rationnel, courtois, organisé mais aussi très « déshydraté », aride, anonyme. Parfois il devient insupportable, même en prétendant être inclusif dans ses formes, en réalité il abandonne à la solitude et au rejet un nombre toujours plus élevé de personnes. C'est pourquoi la famille ouvre pour toute la société une perspective beaucoup plus humaine : elle ouvre les yeux de ses enfants sur la vie et pas seulement le regard mais tous les sens donnant une vision de la relation humaine fondée sur une alliance d'amour libre. La famille introduit le besoin de certains liens de fidélité, sincérité, confiance, coopération, respect ; elle encourage à projeter un monde habitable et à croire en des relations de confiance, même dans des conditions difficiles ; elle apprend à honorer la parole donnée, à respecter chaque personne, à partager ses propres limites et celles d'autrui. Et nous sommes tous conscients du fait que l'attention de la famille aux membres les plus petits, les plus vulnérables, les plus blessés y compris les plus abîmés par leur conduite dans la vie. Celui qui pratique ces attitudes dans la société, les a assimilées à partir de l'esprit de famille, et non, bien entendu à partir de la compétitivité ou de l'autoréalisation (...). On pourrait dire que l'esprit de famille est une lettre constitutionnelle pour l'Eglise ; c'est ainsi que le christianisme doit se monter, et il doit être ainsi (...). L'Eglise est et doit être la famille de Dieu(...) Les familles savent bien ce qu'est la dignité de se sentir des fils et non pas des esclaves ou seulement «un numéro sur une carte d'identité ». (Audience générale du 7 octobre 2016)

vivons ainsi que naîtra l'acceptation de tous les frères, la patience envers leurs faiblesses et leurs excentricités, la miséricorde dans leurs défaillances. Quand nous arrivons à voir notre communauté comme une famille accueillante, il nous reste l'espérance de pouvoir nous lever et de recommencer sans nous sentir déjà écarté par les autres. Le pape nous encourage aussi à cela².

L'expérience de sa propre infirmité aide à être miséricordieux, elle est habituellement d'une grande utilité pour comprendre et aider celui qui est en train de vivre quelque chose de similaire. Une expérience qui passe par l'humble acceptation de nos propres misères. Bien des choses qui nous humilient peuvent être la raison pour nous de devenir humbles. Saint Paul demanda par trois fois d'être libéré de l'épine qui le tourmentait, jusqu'à ce qu'il découvre que le pouvoir de la grâce est plus fort et efficace que notre force : il nous soutient sans nous laisser tromper par l'orgueil de l'avoir vaincu par nous-même. Il est important que le père-abbé soit vertueux, mais il n'a pas de raison d'être parfait. Saint Benoît dit que le père-abbé doit être « digne ». Qui peut se considérer comme digne d'être père-abbé ? Si tel est le don reçu, il faut reconnaître que tout est grâce et miséricorde. Que notre « dignité » ne se situe pas en nous, mais en Celui qui nous habite. Le mieux que nous puissions faire est de ne pas « déranger ».

Mais cette expérience n'est efficace que lorsque nous affrontons notre propre infirmité dans une attitude de conversion. Dans le cas contraire, quand **nous pactisons avec notre péché**, il se passe le contraire, **la miséricorde se transforme en rigorisme**, projetant sur les autres nos propres faiblesses, en nous laissant emporter par un rigorisme que nous ne nous appliquons pas à nous-mêmes, comme si en corrigeant de façon excessive le frère, nous compensions d'une certaine façon notre sentiment personnel de culpabilité, en une sécurité dans le fait que les autres accomplissent ce que moi je n'accomplis pas.

C'est quelque chose qui ressemble à ce que font les parents qui surchargent leurs enfants en les obligeant à faire tout ce que eux auraient voulu pour eux-mêmes et n'ont pas fait (apprendre des langues, jouer d'un instrument musical, pratiquer la danse, connaître un art martial, etc...). Pauvres enfants !

Nous devons être très attentifs à nos projections dans la correction, car fréquemment **ce qui nous dérange le plus chez l'autre, c'est ce que nous faisons**, en restant obnubilés par notre propre entendement.

Le **rigorisme** peut être aussi **le fruit de nos peurs**, que les choses nous glissent entre les mains, que nous ne pouvons contrôler la situation. Tout cela nous invite à nous demander quel est notre degré de confiance dans le Seigneur et quel est le degré de notre détachement

² « L'Évangile continue à être la *bonne nouvelle* depuis laquelle on peut toujours recommencer (...) Une église qui est famille sait se présenter avec la proximité et l'amour d'un père qui vit la responsabilité de gardien, qui protège sans remplacer, qui corrige sans humilier, qui éduque par l'exemple et la patience, parfois avec le simple silence d'une attente priante et ouverte. Et surtout une Église de fils, qui se reconnaissent frères, n'en vient jamais à considérer l'autre seulement comme un fardeau, un problème, un coût, un souci ou un risque : l'autre est essentiellement un don qui continue à l'être même s'il pape François lors de la vigile préparatoire du Synode des Évêques sur la famille, le 3 octobre 2015)

personnel face à l'image que nous pouvons avoir devant les autres. Il peut être aussi le fruit de notre suspicion...

Le médecin qui va opérer doit être calme sur le plan émotionnel. Quand nous sommes contrariés par l'attitude d'un des frères, c'est le signe évident que nous devons remettre à plus tard la correction. Car à ce moment-là nous ne saurons pas corriger, mais nous nous limiterons à manifester notre propre **contrariété**. Il faut au moins éviter une réaction immédiate. Nous ne pouvons pas non plus attendre une paix émotionnelle complète pour agir, spécialement en ce qui concerne certains supérieurs ayant des difficultés personnelles de relation. Je fais référence à ceux qui ont peu de maîtrise d'eux même ou qui se sentent bloqués ou avec des craintes face à quelque frère déterminé. Cela lui fait ressentir un manque de calme émotionnel qui le paralyse ou le pousse à agir avec violence. Alors il faut évaluer jusqu'où il peut être un obstacle dans son service pastoral.

Nous ne devons jamais oublier que nous ne sommes pas tout-puissants. Nous devons faire tout notre possible, assumer de façon responsable la mission qu'on nous a confié, sans éluder les situations difficiles, mais n'oublions jamais que ni nous ne pouvons ni nous ne devons prétendre trouver une solution à tout, les choses ne dépendent pas toujours de nous, il y a une réponse personnelle du frère à laquelle nous ne pouvons suppléer et des circonstances que nous ne pouvons pas contrôler. Sans son consentement à la grâce, nous, nous ne pouvons rien faire. Cette expérience de nos limites nous fait aussi grandir en humilité. C'est pour cela qu'il est bon que nous ne nous priions pas trop au sérieux et que nous affrontions les choses sérieuses avec une certaine dose d'humour, l'humour de celui qui se sait limité.

Quand un frère vient se plaindre d'un autre, il faut éviter de lui donner raison ou tort et encore moins de se mettre à parler de l'autre. Le mieux est de confronter celui qui vient vers nous à ses propres sentiments et émotions, en l'interrogeant sur la meilleure façon d'affronter ce qu'il ressent à l'intérieur de lui. Ce n'est qu'en affrontant cela et en cherchant des motivations solides à partir de la foi (centralité du Christ dans ma vie) qu'on pourra trouver le moyen le plus convenable pour agir. Le malade dans son contexte est plus important que la maladie en elle-même. Parfois on peut guérir une maladie précise et tuer le malade car on l'a guéri au prix de la santé du malade dans sa globalité.

Quand surgissent des problèmes ou quand on est en train de corriger un frère, il est fréquent de voir ce dernier tenter de dévier notre attention en parlant des autres : sur ce que fait un autre frère, sur la communauté dans son ensemble en disant des généralités (« dans cette communauté c'est invivable », etc...) Il faut revenir encore et encore à l'interlocuteur que l'on a devant soi en lui disant que le père-abbé (moi) parlera avec l'autre quand il aura à le faire, mais que pour le moment je suis en train de parler avec lui, de ses attitudes et de comment il gère les conflits. Essayer de répondre à ses plaintes ou justifier ses accusations c'est se laisser dévier du sujet et la seule chose que cela produise c'est de la colère et aucune conversion. Il faut savoir aussi résister face à des chantages tels que « c'est que tu ne me comprends pas », « c'est que tu ne veux pas affronter les problèmes de la communauté », etc..., tout cela pour dévier l'attention.

Quand **on ne fait pas face aux maladies pour ne pas avoir de problèmes**, ceux-ci se multiplient et ceux-ci apparaissent dans le futur. Les maladies, comme les réussites, ne sont

pas les choses d'un moment mais elles sont conçues peu à peu dans le temps. Le mal que nous vivons aujourd'hui est précédé de tolérances inappropriées dans le passé. Le médecin doit prévenir d'avance et savoir que toute guérison demande du temps. Celui qui cherche des solutions rapides, se cherche lui-même. Celui qui pose les fondations d'une solution solide, cherche le bien des frères, en acceptant le fait qu'il ne verra peut-être pas lui-même le résultat final.

La meilleure des corrections est préventive, celle dont on n'a pas besoin parce qu'on a eu une bonne direction: elle évite des soins qui laissent toujours une cicatrice.

La patience est fondamentale dans tout processus curatif. Une patience persévérante qui croit aux frères et ne cesse d'agir avec eux.

Relativiser les problèmes est très salutaire. Il ne s'agit pas de les nier mais de ne pas les sur-dimensionner. Quand nous faisons un problème d'un non-problème, nous finissons par l'élever à une catégorie supérieure sans trouver une véritable solution car il ne s'agissait pas d'un problème.

La correction se présente comme un défi quand le supérieur lui-même est l'offensé. Il est très difficile d'être un bon juge en ce qui concerne sa propre cause. Dans ce cas il est bon de nous servir de l'aide des autres, par exemple en consultant des membres du conseil.

Dans la guérison de la communauté il faut impliquer la communauté. D'où l'importance d'avoir des espaces de temps réguliers (mensuels, par exemple) pour que tous les frères puissent exprimer communautairement leurs doléances ou corrections. Cela enlève les tensions au sein de la communauté, car tous sauront qu'il y a même un moment où ils pourront être écoutés. Cela suppose un risque, car le père abbé lui-même peut être interpellé ou avoir des plaintes sans transcendance, ou des manifestations qui sont de petites vengeances, ou des découragements à causes de remarques, etc... On aura besoin de courage pour ne pas répondre aux choses sans importance, tenter d'apporter des solutions à celles qui peuvent se résoudre, inviter à la patience pour celles qui n'ont pas de solution, inviter les frères à s'écouter de bon cœur pour répondre le mieux possible aux inquiétudes des autres, remettre le dialogue à plus tard quand les choses s'enkystent ou se dégradent trop, inviter au pardon quand on offense etc... Malgré les risques que présentent ces dialogues, les bénéfiques sont bien plus grands car ils facilitent le vivre ensemble et désamorcent certains malaises.

La correction communautaire nous aide aussi à réfléchir sur le fait de savoir **dans quel but nous sommes venus au monastère**, en effet, si nous ne sommes pas capables d'accepter dans la paix la correction et que nous répondons « **tu t'es vu ?** » (tu mas), comment allons-nous accepter les offenses qu'a accepté le Maître que nous suivons ? Au moins nous nous rendrons compte que nous ne sommes pas autant moines que nous ne nous l'imaginions. Une mère-abbesse me disait à l'occasion que nos communautés peuvent ressembler à des internats où on dirait qu'on est au monastère contre sa volonté, en n'acceptant pas les stimulations que l'on reçoit avec la correction. Dans ces cas-là la communauté ne pense qu'à elle-même, à ses propres droits, à son propre futur. **Il est normal de nous inquiéter de notre futur mais il serait bien plus intéressant que notre souci se concentre sur le désir de**

transmettre à d'autres le charisme cistercien reçu parce que nous le considérons comme beau et nous le vivons en tant que tel.

PREPARANT LE FUTUR

Il est bon que **la sollicitude pastorale du père-abbé** veille aussi sur lui-même, non seulement pendant qu'il est père-abbé mais aussi pour quand il cessera de l'être. Tant qu'il est père-abbé il doit prendre soin de sa santé spirituelle en vivant au sein de la communauté, en se laissant porter par la journée monastique, en ressentant l'amour donné et reçu par les frères, cherchant des moments pour lui et sa formation (hebdomadaires, mensuels) contrôlant son cheminement auprès de quelque ancien spirituel et se laissant contrôler aussi humblement par sa communauté.

Il faut aussi se préparer dès le début de la fonction de père-abbé **au moment où l'on arrêtera de l'exercer**. Ceci nous gardera les pieds sur terre et nous évitera d'inutiles souffrances dans le futur. N'oublions pas que si maintenant les gens nous traitent d'une certaine manière que si nous jouons un grand rôle, que si on nous consulte et que nous avons le dernier mot etc... c'est uniquement parce que nous sommes les pères-abbés. Mais viendra le jour où notre service abbatial prendra fin et nous devons prendre conscience de cela. Alors notre rôle dans la communauté un autre rôle qui naît de l'expérience et de la spiritualité. Ce pas exigera de nous un sentiment de mort à nous-même, une crise qui nous purifiera. Cela se passera quand nous constaterons que l'on ne nous consulte plus autant ou même qu'on fait des choses en communauté sans nous consulter, que nos critères ne prévalent pas toujours que certaines choses auxquelles nous avons beaucoup travaillé et auxquelles nous avons donné beaucoup d'importance, se font maintenant d'une autre façon ou qu'on les néglige. Quand un père-abbé ou une mère-abbesse termine son service abbatial et ne prend pas clairement conscience de cela, il se produit beaucoup de souffrance personnelle et communautaire. Il n'acceptera pas la nouvelle situation et tentera justifier son attitude pour le bien de la communauté. Le mieux que l'on puisse faire dans ces cas-là est de s'écarter un certain temps de la communauté.

II SOLLICITUDE PASTORALE DU PERE ABBE /DELA MERE ABBESSE envers ceux qui sortent du monastère

C. 59 La sollicitude pastorale

1

L'abbé suit avec une sollicitude pastorale ceux qui quittent le monastère. Avant tout il agit avec désintéressement, ayant en vue tant le bien de celui qui part que le bien de la communauté.

2

Ceux qui partent ou sont renvoyés ne peuvent rien réclamer du monastère pour les services qu'ils ont rendus. L'abbé cependant observe à leur égard les normes de l'équité et de la charité évangélique.

ST 59.2.A

Pour assurer tant le bien de ceux qui partent ou sont renvoyés que celui de la communauté, l'abbé devra être bien informé des lois sociales en vigueur dans la contrée où se trouve le monastère.

C. 60 Le passage d'un frère à un autre monastère de l'Ordre

Pour qu'un **profès (Ch. GI 2002, vote 98)** puisse changer de monastère où il a sa stabilité, il faut une raison grave. Il faut en outre le consentement des abbés de l'un et l'autre monastère et celui du chapitre conventuel du monastère qui l'accueille. Ce consentement du chapitre n'est pas requis dans le cas d'un moine qui revient au monastère de sa première profession, alors qu'il avait changé sa stabilité pour une fondation au moment où celle-ci était devenue autonome.

Moniales :

Pour qu'une **professe (Ch. GI 2002, vote 98)** puisse changer de monastère où elle a sa stabilité, il faut une raison grave. Il faut en outre le consentement des abbesses de l'un et l'autre monastère et celui du chapitre conventuel du monastère qui l'accueille. Ce consentement du chapitre n'est pas requis dans le cas d'une moniale qui revient au monastère de sa première profession, alors qu'elle avait changé sa stabilité pour une fondation au moment où celle-ci était devenue autonome.

ST 60.A

Dans le cas d'un profès solennel la présence (Ch. GI 2002, vote 98), d'une année au moins dans le nouveau monastère est nécessaire avant de demander le consentement

du chapitre conventuel qui doit être obtenu aux deux tiers des voix. Le changement de stabilité est signifié par une célébration liturgique adéquate.

Dans le cas d'un profès temporaire, lorsque les vœux viennent à échéance, ils doivent être renouvelés, mais cette fois pour la nouvelle communauté. Ce renouvellement des vœux par le frère est fait avec le consentement du chapitre conventuel à la majorité absolue.

Une période de probation de trois ans minimum est nécessaire dans le nouveau monastère. A la fin de cette période, si l'abbé juge apte le frère, il l'admet à la profession solennelle, avec le consentement du chapitre conventuel. (Ch. GI 2002, votes 17 et 18))

ST 60.B

Sur demande de l'abbé, qui doit avoir le consentement de son conseil et celui du Père Immédiat, l'Abbé Général peut imposer à un moine, après l'avoir entendu, de passer un certain temps, pour le bien de la paix, dans un autre monastère, mais pas au-delà de cinq ans; la décision sera prise eu égard, comme il se doit, à la communauté d'accueil.

C. 61 Le passage à un autre institut

Si un moine veut passer à un autre institut de vie consacrée, **à un institut séculier ou** à une société de vie apostolique, on observe les normes des canons 684 et 685 du CIC.

C. 62 L'exclaustration

1

L'Abbé Général, avec le consentement de son conseil et pour une raison grave, peut accorder à un moine un indult d'exclaustration, mais pas pour plus de trois ans ni, s'il s'agit d'un clerc, sans le consentement de l'Ordinaire du lieu où résidera l'exclaustré.

Moniales :

Seul le Saint Siège peut accorder un indult d'exclaustration aux moniales.

ST 62.1.A

Sur demande de l'abbé, qui doit avoir obtenu le consentement de son conseil et consulté le Père Immédiat, l'Abbé Général, avec le consentement de son propre conseil, peut demander au Saint-Siège d'imposer une exclaustration à un moine pour des causes graves tout en observant l'équité et la charité.

2

Le moine exclaustre est exempt des obligations incompatibles avec ses nouvelles conditions de vie. Il demeure cependant sous la dépendance de ses supérieurs et confié à leurs soins, sous la dépendance aussi de l'Ordinaire du lieu, surtout s'il s'agit d'un clerc. Il peut porter l'habit de l'Ordre sauf autre disposition de l'indult. Il est cependant privé de voix active et passive.

C. 63 Le départ d'un profès à vœux temporaires

1

Celui qui, pour une raison grave, demande à quitter le monastère pendant la période de ses vœux temporaires, peut obtenir un indult de sortie de l'Abbé Général avec le consentement de son conseil.

2

Au terme de sa profession temporaire, un frère peut, s'il y a de justes causes, être écarté de la profession suivante par l'abbé, après que celui-ci ait entendu son conseil.

3

Si un profès à vœux temporaires contracte une maladie physique ou psychique, l'abbé observe le canon 689 § 2-3 du CIC.

C. 64 Le départ d'un profès à vœux solennels

Un moine à vœux solennels ne demandera un indult de sortie que pour de très graves raisons, à peser devant Dieu. Il adresse sa demande à son abbé qui l'examine avec son conseil et l'envoie, avec ses remarques, à l'Abbé Général. L'Abbé Général la transmet, avec son avis et celui de son conseil, au Saint-Siège. S'il s'agit d'un clerc, on observe les normes du canon 693 du CIC.

C. 65 Le renvoi

Pour le renvoi d'un profès soit à vœux temporaires soit à vœux solennels, on observe, en ce qui concerne les causes, la procédure et les effets, les canons 694-704 du CIC. Les supérieurs compétents en la matière sont l'abbé et son conseil, comme Supérieur majeur, et l'Abbé Général et son conseil, comme Modérateur suprême.

C. 66 La réadmission au monastère

Celui qui, ayant achevé son noviciat ou après sa profession, **temporaire ou solennelle (Ch. GI 2002, vote 98)** , a quitté légitimement le monastère, peut être réadmis par l'abbé avec le consentement de son conseil, sans être obligé de recommencer le noviciat. Il appartient

toutefois à l'abbé de déterminer le mode et la durée de la nouvelle probation conformément aux normes du droit universel et selon les circonstances.

ST 66.A

Pour déterminer le mode et le temps de la nouvelle probation, l'abbé a besoin du consentement de son conseil.

LA SÉPARATION DES MEMBRES D'AVEC LEUR INSTITUT

La Séparation des Membres d'avec leur Institut peut être :

I SÉPARATION TEMPORAIRE (Séparations brèves, études, service de l'Ordre, vie érémitique, imposée ou exclaustation)

- A. Absence du monastère
- B. Obligation de transfert dans un autre monastère
- C. Exclaustation
- D. Perte des voix actives et passives

II SÉPARATION DEFINITIVE

- A. Novices
- B. Profès temporaires
- C. Changement de stabilité
- D. Passage (Transitus) vers un autre Institut
- E. Dispense des vœux solennels
Si le moine est cleric
- F. Renvoi
Obligations vis-à-vis de ceux qui partent

I. SÉPARATION TEMPORAIRE

A. Absence du monastère³

❖ **Séparations brèves pour une juste cause**

- **Moines** : il suffit de la permission de l'Abbé
- **Moniales** : il suffit de la permission de l'Abbesse

❖ **Séparations prolongées pour une juste cause**

- **Moines** : Le consentement du Conseil est requis et ne peut excéder un an. Il n'y a pas de limite de temps des soins de santé, (au sens large), pour raison d'études ou pour la vie érémitique. Pour les ermites, il nécessaire d'abord

³ St. 13.3/m; 13.3.A/m; 13.4/f; C.29.2/m; C.28.4/f.

d'écouter le Conseil pour lui permettre de suivre la vie érémitique (St 13.3A) et son consentement pour vivre en dehors du monastère ainsi que celui de l'Ordinaire du lieu où il réside. El ermitaño permanece bajo la autoridad del Abad.

- **Moniales** : cuando superan los 15 días y no se rebasa el año, se necesita el permiso de la Abadesa y el *consentimiento* del Consejo, habiendo *consultado* también al P. Inmediato o al Obispo⁴. No hay límite de tiempo si es por enfermedad o estudios. Para las ermitañas se necesita primero *oír* al Consejo para permitirle seguir la vida eremítica, y su *consentimiento* para vivir fuera del monasterio, así como el del Ordinario del lugar donde resida. La ermitaña permanece bajo la autoridad de la abadesa⁵.

B. Obligation de transfert dans un autre monastère⁶

« Pour le bien de la paix » (même sans faute) l'AG peut imposer à un frère/une sœur de passer quelque temps dans un autre monastère avec certaines conditions :

- Cela ne peut excéder cinq ans
- À la demande de l'abbé/abbesse avec le consentement de son Conseil
- Après avoir écouté le frère/la sœur
- Avec le consentement du PI
- Ayant soin légitimement de la communauté qui le reçoit

C. Exclaustration⁷

- L'Exclaustration est différente de la permission d'absence⁸. Pour le soin des parents, par exemple, le Saint Siège (lui et non l'AG⁹) peut donner une permission d'absence prolongée, sans avoir à demander une exclaustration.
- A las **Monjas** (no a los monjes) se les ha concedido una prerrogativa: la abadesa, con el *consentimiento* de su Consejo, puede conceder un indulto de exclaustración a una monja profesa solemne, por un período no superior a un

⁴ Es lo que dice *Cor Orans* 174-176. En la nueva legislación que estamos estudiando para acomodarla a *Cor Orans* se pedirá se quite la consulta al obispo y, si se desea, incluir la obligatoriedad de la consulta al P. Inmediato para los monjes e igualar así nuestro derecho.

⁵ Texto propuesto por la Comisión de Derecho armonizado con las indicaciones de *Cor Orans* (Est 13.3.A).

⁶ St. 60.B.

⁷ C 62

⁸ L'Exclaustration entraîne de soi une certaine mitigation des obligations régulières puisque que l'on dispense de celles qui ne peuvent raisonnablement être réalisées dans la nouvelle situation. L'absence n'implique une aucune mitigation des obligations régulières. La première est habituellement motivée par une certaine situation de crise alors que pas nécessairement la seconde.

⁹ Même si c'est paradoxal, l'A.G. peut donner l'indult d'exclaustration pour trois ans mais pas une permission d'absence (cf. P. Jesús Torres, "L'assenza dalla casa religiosa", *Informationes SCRIS* 1993, p. 100, n. 86.

año, habiendo obtenido el *consentimiento* del Ordinario del lugar donde la monja va a vivir, y después de haber *consultado* al Padre Inmediato.¹⁰

❖ **L'Exclaustration concédée par l'AG**

- L'AG peut concéder un indult d'exclaustration pour un maximum de trois ans
- El A.G. puede prolongar dos años más el indulto de exclaustración de la monja que ya lo había pedido por un año a su abadesa.
- C'est le moine/la moniale qui demande cet indult, en expliquant les raisons ; normalement il le fait par le biais de son Abbé/Abbesse, qui doit donner son avis et celui de son Conseil à l'AG
- La demande doit être motivée par des raisons graves
- L'AG le donne avec le consentement de son Conseil
- Si le moine est clerc, le consentement de l'évêque du lieu de résidence est requis.

❖ **L'Exclaustration concédée ou imposée par le Saint Siège**

- Elle est demandée au Saint Siège quand elle dépasse les trois ans en suivant les étapes précédentes
- L'AG la présente au Saint Siège avec son opinion et celui de son Conseil
- L'imposition de l'Exclaustration est demandée par l'Abbé/Abbesse avec le consentement de son Conseil, ayant consulté le PI ; l'AG avec le consentement de son Conseil la sollicite auprès du Saint Siège.
- La cause la plus courante pour imposer l'Exclaustration est celle d'un moine/d'une moniale atteint (e) d'une infirmité psychique grave qui n'accepte pas d'être soigné dans un centre spécialisé.

❖ **Situation du moine exclaustré**

- Il est libre des obligations incompatibles avec son nouvel état de vie
- Il continue à dépendre de son supérieur
- Il dépend aussi de l'ordinaire du lieu, surtout si il est clerc¹¹
- Dans l'indult peuvent être notées des conditions particulières (par exemple : dispense d'habit¹²)
- L'indult demandé (pas celui qui est imposé) peut cesser d'être utilisé avant le terme indiqué

D. Perte des voix actives et passives¹³

- Les frères absents du monastère sauf pour une raison de santé, d'études ou de service de l'Ordre (aumônier) ou de vie érémitique, perdent leur voix active et passive au-delà de six mois d'absence.

¹⁰ Texto propuesto por la Comisión de Derecho armonizado con las indicaciones de *Cor Orans* 177-178.

¹¹ c. 687; C. 62.2

¹² Si l'on désire expressément que le moine/la moniale exclaustré (e) ne porte pas l'habit, il faut le demander dans la demande d'indult, car sinon ensuite le supérieur ne peut l'exiger

¹³ c. 687; C. 62.2; C. 36; St. 36.3.A.B.a.b.

- Les exclaustres sont privés de voix active et passive dès le départ.
- Les uns comme les autres peuvent récupérer leur voix active et passive quand ils rentrent définitivement dans la communauté.
- L'abbé/abbesse peut le lui rendre avec le consentement de son Conseil, en pouvant exiger de lui qu'il vive auparavant un temps en communauté
- Le président d'une élection, après consultation du Chapitre Conventuel, peut permettre au frère qui vit déjà habituellement au monastère d'exercer ce droit qu'il avait perdu du fait de son absence.

II SÉPARATION DEFINITIVE

A. Novices¹⁴

- Il peut partir librement quand il le veut
- Il peut être renvoyé avant d'achever son noviciat ou à la fin de celui-ci
- On peut prolonger le noviciat de six mois maximum¹⁵
- Si il part légitimement, le noviciat achevé, de son propre chef ou parce qu'il n'a pas été admis à la profession (ce qui est différent d'être renvoyé¹⁶), il peut être réadmis par l'abbé/abbesse avec le consentement de son Conseil sans obligation de recommencer le noviciat¹⁷. Si il passe dans un autre monastère dans ces circonstances, l'AG, avec le consentement de son Conseil et à la demande de l'abbé local, peut lui demander de recommencer son noviciat¹⁸.

B. Profès temporaires¹⁹

- Durant la profession, il peut obtenir de l'AG avec le consentement de son Conseil un indult de sortie²⁰. Il est Conseillé que l'AG écoute l'opinion de l'abbé/abbesse local et de son Conseil.
- Il peut aussi ne pas être admis à la profession suivante par l'abbé/abbesse ayant écouté son Conseil si il y a une cause juste, en lui en exposant globalement les raisons.
- Un Profès temporaire ayant contracté une maladie physique ou psychique durant ses vœux qui le rend incapable de la profession perpétuelle peut ne pas y être admis à moins que cette maladie n'ait été contractée par la négligence du monastère ou en y travaillant.²¹

¹⁴ c. 653 § 1 et 2.

¹⁵ Attention aux "trucs" qui ne donnent pas d'habitude de bons résultats comme envoyer momentanément un novice à l'extérieur pour qu'il recommence son noviciat...

¹⁶ Pour les motifs invoqués par les canons 694 et ss

¹⁷ c. 690 § 1 et 2; C. 66; Est 38.B.a.

¹⁸ En vertu du c. 690 § 1 et 2. Cf. *Vade-mecum* I, "Réadmission de celui qui a abandonné la communauté".

¹⁹ c. 688 § 2; C. 63.1; Est 84.1.C.j –i-.

²⁰ c. 688 § 2; C. 63.1; Est 84.1.C.j.

²¹ c. 689 § 2.

- Un Profès temporaire devenant fou ne peut faire sa PP mais ne peut être renvoyé du monastère²²
- A la conclusion du temps de profession²³, il peut partir librement avec la possibilité de ne pas recommencer son noviciat si il revient²⁴. Il en va de même pour ceux qui ont été admis à renouveler leurs vœux ou ont obtenu une dispense de leurs vœux temporaires ou perpétuels²⁵. En ce cas il doit y avoir un temps prudentiel en communauté et accomplir un minimum de trois ans de profession temporaire en comptant ceux de sa première profession avant de prononcer la profession solennelle.
- Si il passe dans un autre monastère dans ces circonstances, l'AG, avec le consentement de son Conseil et à la demande de l'abbé local, peut lui demander de recommencer son noviciat²⁶. En ce cas, il garde l'obligation d'accomplir un minimum de trois ans de profession temporaire avant dans le nouveau monastère.

C. Changement de stabilité²⁷

- Pour changer de stabilité, une raison grave est nécessaire ainsi que le consentement de son propre abbé et le consentement de l'abbé et du Chapitre Conventuel [du monastère] qui le reçoit.
- Si un moine change sa stabilité pour une fondation quand elle atteint l'autonomie, il peut revenir à sa communauté avec l'accord des deux supérieurs concernés, ce qui ne nécessite pas l'accord du Chapitre Conventuel
- Le moine qui a quitté sa communauté pour être abbé d'un autre monastère peut reprendre la stabilité dans son monastère d'origine dans l'année du renoncement à sa charge ou à la fin de son mandat²⁸. Dans ce cas, il n'a besoin de l'accord de personne.

D. Passage (Transitus) vers un autre Institut²⁹

- Pour passer à un autre Institut religieux, le consentement des deux Supérieurs Généraux et de leurs Conseils est nécessaire.³⁰
- Pour passer à un Institut séculier ou à une société de vie apostolique, l'autorisation du Saint Siège est requise.³¹

²² c. 689 § 3

²³ c. 688 § 1

²⁴ c. 688 § 1; c. 690; C. 66.

²⁵ c. 688 § 2; 690 § 1 et 2

²⁶ En vertu du c. 690 § 1 et 2. Cf. *Vade-mecum* I, "Réadmission de celui qui a abandonné la communauté". =18

²⁷ C. 60.

²⁸ Est 40.C.

²⁹ C. 61.

³⁰ c. 684 § 1; C. 61; Est 84.1.C.g

³¹ c. 684 § 5.

- Avant cela, il convient de passer une période préalable de probation dans la communauté que l'on souhaite rejoindre, ce pour quoi une autorisation d'absence est requise de l'abbé local pour un an.
- Le temps de probation du passage est d'au moins trois ans.³²
- Durant la probation, le droit du nouvel Institut doit être observé, les droits et obligations antérieurs étant suspendus, mais non les vœux³³. S'il n'est pas accepté à la profession et rentre dans sa communauté, il récupère tous ses droits et obligations, tenant en compte ce qui a déjà été dit sur les voix actives et passives.

E. Dispense des vœux solennels³⁴

- Seul le Saint Siège peut l'accorder pour des motifs très graves³⁵.
- Sont nécessaires³⁶ :
 - La demande écrite et signée de l'intéressé, précisant les motifs et adressée au Saint Père, à l'AG ou à son abbé. Le moine la donne à son abbé.
 - L'abbé l'étudie en son Conseil et l'envoie obligatoirement à l'AG avec ses propres points de vue.
 - L'AG l'envoie au Saint Siège avec son opinion et celle de son Conseil.
 - La dispense est reçue par l'abbé qui doit la transmettre à l'intéressé. La dispense est effective seulement quand le moine en est averti et ne la refuse pas explicitement. Il n'est pas nécessaire qu'il la signe³⁷.
- ***Si le moine est cleric***
L'indult du Saint Siège ne peut être donné tant que le moine n'a pas trouvé un évêque qui l'incardine dans son diocèse, devenant ainsi un cleric séculier. Si l'évêque ne l'admet qu'à la probation, l'indult sera temporaire et le moine vivra exlaustre jusqu'à être incardiné. Si après cinq ans, il n'a pas été expulsé du diocèse, il est automatiquement incardiné³⁸ et l'indult pleinement effectif.
- ***Dispense du sacerdoce***
Nous passons ce sujet car il s'agit d'un processus beaucoup plus complexe³⁹.

³² c. 684 § 2

³³ c. 685 § 1.

³⁴ C. 64.

³⁵ c. 691 § 1 et 2

³⁶ c. 691 § 1 et 2; C. 64; Est 38.C.f.

³⁷ c. 692.

³⁸ c. 693.

³⁹ 1. Carta del sacerdote interesado firmada de propia mano.

2. Un *curriculum vitae* del sacerdote.

3. Un documento donde se resumen todas las tentativas pastorales llevadas a cabo.

4. Un documento en el que se haga presente que el interesado ha sido suspendido del ejercicio del Orden.

5. El decreto de nombramiento del Juez Instructor y del Notario.

F. Renvoi⁴⁰

- **Est renvoyé *ipso facto*** ⁴¹
 - Celui qui abandonne la Foi Catholique et qui contracte mariage ou essaie
 - **quien se ausenta ilegítimamente del monasterio por doce meses ininterrumpidos, teniendo en cuenta que el/la monje/a está ilocalizable**⁴².
 - L'abbé doit recueillir les preuves et émettre une déclaration avec son Conseil
- **Doit ou peut être renvoyé**⁴³ :
 - Celui qui vit en concubinage
 - Celui qui commet certains délits sexuels avec violence ou menace, ou en public, ou contre des mineurs
 - Celui qui commet un homicide, rapt ou retient avec violence
 - Qui facilite ou vit l'avortement
 - Celui qui faute gravement au for externe, démontrable contre certaines obligations de la vie consacrée, désobéit avec persistance en matière grave est absent de manière illégitime plus d'un semestre⁴⁴.

Dans tous ces cas de renvoi on doit suivre un processus très complexe, conçu pour protéger les droits du religieux⁴⁵. Les étapes à suivre, très résumées sont :

- L'abbé doit écouter son Conseil avant d'entamer le processus⁴⁶

-
6. El interrogatorio del Interesado.
 7. El interrogatorio o declaración de los testigos.
 8. Posibles pericias médicas, psicológicas, psiquiátricas o psicoanalíticas.
 9. Copia de los "Escrutinios" precedentes a las Ordenaciones y otros documentos.
 10. Voto personal-reasuntivo del Instructor sobre la causa.
 11. Voto personal del Obispo y del Superior Mayor.
 12. Voto personal sobre la ausencia del escándalo.
 13. Copia autenticada del posible matrimonio civil o declaración de nulidad o de divorcio.

⁴⁰ C. 65.

⁴¹ c. 694 § 1 et 2.

⁴² El Motu Proprio del papa Francisco de 19/03/19 "Communis Vita", añade este tercer motivo para la expulsión *ipso facto* en el c. 694 § 1. Se trata de facilitar a la orden religiosa el proceso jurídico en los casos en los que no se vuelve a saber nada de la persona ausente que, o bien desaparece sin más, o que, tras un permiso, nunca regresa. Esta disposición proporciona mayor seguridad jurídica tanto al miembro ausente como al propio instituto religioso, pues mientras el religioso pertenezca a él, el instituto es responsable subsidiario de posibles acciones delictivas cometidas por el religioso ausente. Se requiere, no obstante, seguir el procedimiento descrito en 694 § 2, es decir, recoger las pruebas y, con ellas, el superior mayor y su Consejo deben emitir una declaración del hecho, para que la expulsión conste jurídicamente, y enviarla a la Santa Sede para su confirmación.

⁴³ cc. 695 § 1, 1395, 1397 et 1398.

⁴⁴ cc. 665 § 2, 696 § 1.

⁴⁵ cc. 694-704.

⁴⁶ c. 697; C. 65; Est 38.C.g; Est 84.1.E.

- L'abbé doit réunir les preuves, fera les admonitions prescrites au moine et transmettra les actes et documents à l'AG. Le moine accusé peut se défendre et en appeler à l'AG⁴⁷
- L'AG examinera le tout avec son Conseil et si cela est décidé en vote à bulletins secrets, il donnera le décret d'expulsion⁴⁸
- Le décret devra être confirmé par le Saint Siège auquel peut recourir le moine

G. Obligations vis-à-vis de ceux qui partent

- L'abbé doit continuer à s'occuper pastoralement de celui qui quitte le monastère, se préoccupant aussi de l'intérêt de la communauté
- Ceux qui partent ne peuvent rien exiger du monastère, mais l'abbé doit agir avec équité et charité⁴⁹, prenant en compte le temps passé au monastère, son âge et ses possibilités ainsi que la situation locale.
- Il faut s'informer des lois sociales existantes là où se trouve le monastère⁵⁰.

⁴⁷ cc. 697 et 698.

⁴⁸ c. 699 § 1.

⁴⁹ c. 702; C. 59.2.

⁵⁰ c. 702; C. 59.1.2; Est 59.2.A.

ANNEXE

DIALOGUES

Pour préparer ce cours il a été demandé depuis la maison générale que manifester des interrogations, des difficultés et des questions à exprimer pendant le cours. Certaines d'entre elles étaient orientées sur la gestion des conflits à l'intérieur de la communauté et comment favoriser la relation. Cela m'a poussé à m'arrêter sur le thème des dialogues communautaires, en présentant certaines façons de faire selon les circonstances et ce que l'on recherche, pour aider à favoriser un climat fraternel dans la communauté.

Dans la sollicitude pastorale que doit avoir un père-abbé, il est important d'essayer d'améliorer les relations fraternelles non seulement au moyen du cheminement spirituel mais aussi en fournissant une série d'outils simples qui aident à la connaissance de soi et à encourager des dialogues positifs. Il serait peut-être bon de se servir de personnes compétentes mais la communauté peut aussi faire peu à peu un cheminement avec des formules simples qui amélioreront progressivement les relations communautaires. Je me limiterai ici à donner quelques pistes parmi les nombreuses qui existent. Si un résultat n'est pas garanti, car tout dépend de la réponse personnelle, ce qui est certain c'est qu'elles aident.

Avant tout nous allons rappeler les différents niveaux de communication qui on habituellement cours dans les relations humaines.

CINQ NIVEAUX DE COMMUNICATION

- Premier niveau : la conversation conventionnelle qui se réduit à des salutations et à des phrases formelles. Normalement elles ne dépassent pas les rituels conventionnels. Chacun est un inconnu pour l'autre et continue à l'être. Ce niveau est fréquemment très important dans les « communautés d'observances ».
- Second niveau : elle se situe sur le plan de l'information ou du passe-temps. On ne donne rien ou très peu de soi-même, et l'on n'invite pas l'autre à le faire. On parle facilement des absents mais sans impliquer ceux qui sont présents. On parle de tout et de rien car il s'agit plus de faire passer le temps que de communiquer. On court un sérieux risque de parler négativement du frère ou même de médire.
- Troisième niveau : elle requiert un effort d'intelligence. Il y a un échange d'idées, d'opinions. On parle de valeurs et l'on ressent une certaine crainte d'être censuré à cause de ses propres opinions. Elle suppose un niveau suffisant de maturité et de liberté pour s'exprimer et ne pas se sentir facilement offensé par les opinions des autres, tout en respectant la différence. Les « communautés de valeur » bougent fréquemment à ce niveau.

- Quatrième niveau : communication de sentiments. C'est un niveau beau et risqué. Risqué parce qu'en partageant nos sentiments et émotions nous pouvons nous sentir vulnérables.
- Cinquième niveau : **communio**n. C'est quand on communique sur nos propres existences. Quand deux solitudes sortent d'elles-mêmes pour se rencontrer en toute liberté. Elle implique d'être soi-même et d'accueillir l'autre tel qu'il est et tel qu'il s'offre à moi, ouverts à la transformation mutuelle. Ce que l'on partage c'est l'expérience personnelle de la relation à Dieu C'est alors, que la communauté va grandissant dans une communion théologique authentique.

DIALOGUES

Nous lisons dans notre **statut de formation** : *les dialogues et échanges communautaires, partage d' l'Evangile et la correction fraternelle, sont des moyens importants de formation communautaire. Les membres de la communauté apprennent à s'écouter mutuellement, à exposer leur point de vue et à développer leur capacité d'expression. Ils reçoivent aussi du courage pour affronter les problèmes et apprendre patiemment à suivre le lent processus de la communauté ; ils arrivent à mieux se connaître les uns les autres et ils sont plus disposés à se pardonner quand les conflits sont inévitables* (Statut de formation, 13). De son côté, le Magistère de l'Eglise nous enseigne que :

Dans le processus de rénovation de ces années il apparait que la communication est l'un des facteurs humains qui prend une importance accrue pour la vie de la communauté religieuse. L'exigence plus ressentie d'augmenter la vie fraternelle d'une communauté comporte le besoin correspondant d'une communication plus étendue et plus intense. (...) Sans dialogue et sans écoute on court le risque de créer des existences juxtaposées ou parallèles ce qui très éloigné de l'idéal de la fraternité. (CIVCSVA, La vie fraternelle en communauté, 29, 32).

Mais tout simple partage n'est pas «dialogue», et encore moins une discussion ou un débat dans lequel quelques-uns débattent et d'autres sont présents en restant sans voix. Le dialogue est un art, et en tant que tel, il s'apprend avec de la pratique et de la discipline. Je recueille ici quelques conditions pour le dialogue que nous proposait D. Bernardo Olivera :

A Ecouter :

- Avec l'ouïe et le cœur : en comprenant et en aimant
- Avec intérêt et respect : en laissant être et se manifester

B Parler :

- Clairement, en vérité
- Tranquillement, dans la paix
- Avec confiance, sans crainte
- De façon engagée : sans théoriser
- Prudemment : à bon escient

- Aller à l'essentiel : avec précision

C Et en plus :

- Ne pas monopoliser la réunion
- Ne pas interrompre celui qui parle
- Ne pas contredire l'opinion des autres
- Relativiser sa propre opinion
- Répondre à celui qui pose une question
- Accepter le modérateur
- Proposer ce qui est réalisable
- Ecouter, écouter, écouter !

DIVERS TYPES DE DIALOGUES

Dans nos communautés il est utile de pratiquer divers types de dialogues selon les circonstances et d'après la finalité que l'on recherche. J'en exposerai quelques-uns de plus grande importance.

DIALOGUE AVEC LE PERE-ABBE / LA MERE ABBESSE

Il est assez fréquent qu'il y ait une certaine résistance à avoir des rencontres régulières avec les frères pour trois raisons principales : la paresse ou la timidité du supérieur, le manque d'habitude dans la communauté, le respect de la personne en évitant de forcer les consciences.

Ce que disent nos constitutions et le CDC est clair : *Les frères viennent avec confiance vers leur Père-Abbé à qui ils peuvent manifester librement et spontanément les pensées de leur cœur ; cependant en aucune façon on ne les poussera à ouvrir leur conscience*⁵¹.

D'autre part la tradition monastique insiste sur la paternité spirituelle du père abbé. Saint Benoît est très conscient de cela quand il dit : *La quintessence de l'humilité consiste à ne pas cacher, mais manifester humblement à son père-abbé toutes les mauvaises pensées qui viennent au cœur et les fautes commises secrètement. L'Écriture nos exhorte à cela quand elle dit « Révèle au Seigneur ton chemin et espère en lui »*. Et aussi il dit : « Confessez-vous au Seigneur, car il est bon, car sa miséricorde est éternelle »⁵².

Il faut également avoir présente à l'esprit la liberté que Saint Benoît veut que l'on donne aux moines au moment d'avoir un accompagnement spirituel, en pouvant s'adresser à d'autres âgés qui ne soient pas le père -abbé proprement dit : *Mais si la faute était intérieure,*

⁵¹ Est 33.3.B; c. 630.5.

⁵² RB 7, 44-46.

*ou cachée, qu'il la manifeste seulement au père-abbé ou à quelque moine âgé ou vertueux qui sache guérir ses propres maux et ne pas dévoiler ni faire paraître ceux des autres*⁵³.

C'est pour cela il faut qu'il soit clair que le dialogue avec le père-abbé :

- N'est pas nécessairement un accompagnement spirituel.
- On ne peut jamais forcer un moine à ouvrir sa conscience au père-abbé ni à se confesser à lui.
- On ne peut pas limiter le rôle du père-abbé à celui à qui l'on demande des permissions, à qui l'on manifeste ses plaintes, de qui l'on reçoit des corrections ou avoir avec lui une pure relation fonctionnelle et administrative.
- Quand le père-abbé invite le frère à partager amicalement il le fait se sentir important pour lui.
- il y a de nombreux sujets qu'ils peuvent aborder sans entrer dans le vécu intérieur si le frère ne le veut pas, bien qu'il n'y ait pas de problème à lui offrir l'occasion de le faire sans l'y forcer. On peut l'interroger sur sa santé, sa famille, son travail ou ses études, comment il voit la communauté, quelles choses pense-t-il pouvoir être améliorées, lui donner la chance d'émettre une proposition ou une initiative, l'interroger aussi sur comment il pense que le père-abbé accomplit sa fonction au sein de la communauté, etc... Ce dialogue favorise la relation, crée un climat de confiance et de compréhension mutuelle, rend la réconciliation possible, nous permet de mieux connaître les frères, les relations communautaires et peut beaucoup nous éclairer.
- Dans le dialogue il faut tenter de se concentrer sur la personne du frère de l'on a devant soi. Il arrive fréquemment que l'on ait tendance à parler des autres, de ce qu'ils m'ont fait, des fautes qu'ils commettent (qui sont habituellement de petites choses qui me dérangent), etc...

Il est important de revenir à plusieurs reprises à la réalité du frère, ses joies et ses difficultés en lui disant que présentement on est en train de dialoguer avec lui. Et si un conflit avec un autre frère est évoqué, il faut faire en sorte que le frère que l'on a devant soi réfléchisse sur la meilleure manière de faire face à la situation : qu'est-ce que lui peut faire, comment affronter la difficulté du point de vue de la foi et en suivant Jésus, sans se limiter à rejeter la faute sur l'autre et demander à ce que l'autre s'amende. Je dis toujours que je dirai à l'autre ce que j'aurai à lui dire quand je parlerai avec lui, mais pas maintenant alors qu'il n'est pas présent.

⁵³ RB 46, 5-6

DIALOGUE SUR LA MARCHE DE LA COMMUNAUTE

Ce genre de dialogue est simple et s'avère d'une grande utilité pour garder un climat détendu dans la communauté, en donnant la possibilité aux tensions de s'exprimer de façon adéquate et de ne pas s'accumuler au sein de la communauté.

- **Moment:** Une fois par mois, par exemple le jour de la retraite dans l'après-midi – en évitant de le faire avant complies-, la communauté se réunit pour revenir sur son ambiance ou traiter de l'une de nos valeurs ou de ce que l'on pensera convenir.
- **Finalité :** Eviter que s'accumule trop de tension au sein de la communauté par ce qu'on n'a pas pu exprimer ou faire face à des sujets. Certains problèmes n'ont pas de solution, mais le fait de pouvoir en parler et assumer le fait qu'ils n'aient pas de solution aide à les supporter avec patience.
- **Méthode :** Au début de la réunion demander si quelqu'un a quelque chose à dire et consacrer un temps à cela ; il ne faut pas s'inquiéter du silence que cela peut générer pendant quelques minutes. Il s'agit de donner à tous l'opportunité d'exprimer quoi que ce soit qui lui déplaît dans le fonctionnement communautaire et qui peut être amélioré. Laissez parler librement et avec respect, en s'efforçant d'être réceptifs, en accueillant le frère dans ce qu'il exprime même si l'on ne partage pas son point de vue, car il y aura du temps pour donner les explications nécessaires.
- **Déroulement :** La plupart du temps il suffit d'écouter le frère sans donner de réponses. D'autres fois on essaye de chercher des solutions ou demander aux autres ce qu'ils en pensent. Si la manifestation est clairement injuste ou intéressée, le frère qui se plaint pourra écouter les autres qui peut-être le mettront face à sa propre vérité. Si le sujet est important, il peut servir de base pour une réflexion ultérieure de la communauté. Si ce qui est dit est une sottise, ou de la désinvolture , il vaut mieux ne pas répondre et l'accueillir comme une désinvolture dont le frère avait besoin.
- **Modérateur :** Il vaut mieux que ce soit le père-abbé même si ce pourrait être un autre qui en fasse office. Il est important que le père-abbé aie une grande maîtrise de lui-même, sans prendre les plaintes pour des attaques personnelles, y compris si ces plaintes font référence à votre travail pastoral ou administratif. Si le père-abbé accueille les critiques de façon pacifique, en cherchant à voir ce qui est bien fondé en elles, en reconnaissant ses limites ou en s'excusant s'il a commis une quelconque faute, il ne perd pas son autorité mais augmente son autorité morale et sert de modèle aux frères. Après il pourra agir comme il lui semblera le mieux convenir. Il doit encourager le dialogue en faisant en sorte que tous se respectent et s'écoutent les uns les autres, éviter les affrontements sans éluder toute tension, couper court à un sujet ou le remettre à plus tard si l'on déborde.
- **Participation :** Il faut éviter tout souci pour que le dialogue « finisse bien ». tout dialogue suppose un risque et aussi un apprentissage. S'inquiéter pour un bon résultat peut détruire le dialogue et générer des tensions chez le modérateur. Si

personne ne dit rien, on peut passer au sujet que l'on avait apporté pour la réunion comme la révision de la marche de la communauté ou autre chose. Si la participation est fluide, il vaut mieux laisser les frères s'exprimer même s'il faut remettre au mois suivant le sujet que l'on avait apporté pour partager à cette réunion.

DIALOGUE POUR UN DISCERNEMENT COMMUNAUTAIRE

Parfois il peut surgir dans la communauté un sujet important sur à propos duquel il convient de discerner ensemble. Il s'agira peut-être aussi de quelque chose qui est en train de générer une certaine tension parmi les frères ou en certain d'entre eux, à l'origine d'un malaise latent dans la communauté. Je partage avec vous une méthode qui a marché au sein de ma maison (exemples) :

1. **Lors de la première rencontre** : Que tout un chacun, dans l'ordre, **expose ses raisons et son point de vue** dans *un sens positif*, sans ridiculiser ou juger les autres postures. *Personne n'interrompt*. A la fin on peut demander quelque « éclaircissement » si quelque chose n'a pas été bien compris, mais *sans entamer une discussion*. On peut noter ce que l'on désire. Celui qui modère doit toujours éviter qu'il se produise du discrédit ou que l'on entame discussion. Efforçons-nous d' « écouter » les inquiétudes des autres avec respect et attention, en tentant de capter ce qu'elles ont de valable, sans répondre ni combattre. Conclure la réunion sans laisser de possibilité de dialoguer ni de répliquer.
2. **Prier**, en laissant s'écouler quelques jours ou un certain temps pour assimiler et ne pas parler seulement avec « ses tripes ». Il est important de calmer les esprits et de tenter de faire un travail d'écoute sincère même si l'on ne partage pas la même idée sur ce que l'autre pense. Quand l'autre frère pense ce que je pense, c'est qu'il doit y avoir quelque chose de valable, à moins qu'il ne soit fou. Il ne suffit pas de trancher en rejetant ses propositions avec des affirmations trop gratuites.
3. **Dans une deuxième rencontre** : Que chacun expose les sentiments qui ont jailli en lui après avoir écouté les autres et les arguments qui lui viennent à l'esprit en faveur ou contre les diverses options exposées. *Il n'y a pas de discussion*. Seulement des éclaircissements à la fin. **Il faut essayer de découvrir ce qui est le mieux pour la communauté et ce que l'on est en train de nous demander (=volonté de Dieu) : discernement commun sur un bien commun**. Cela suppose au préalable une attitude d'une « certaine indifférence » (= disponibilité pour accepter le choix communautaire).
4. **Prier**, en laissant s'écouler quelques jours ou un certain moment pour assimiler.
5. **En un tercer encuentro**: Dialogar sobre todo lo expuesto e intentar *buscar líneas de consenso* comunitario, indicando cada uno por qué postura se inclinaría más.
6. **Décider** de ce que l'on va faire de la façon que l'on trouve la plus appropriée :

- Par un vote en recherchant le plus grand consensus à cette fin il est bon de fixer la portée de ce vote et la façon de le réaliser.
- Il y a aussi la possibilité que le supérieur prenne la décision ou la délègue à un groupe.

DIALOGUE POUR UN PARTAGE DE VIE

Il convient de commencer ce type de dialogues avec les jeunes (ceux ayant fait des vœux temporaires et ceux ayant fait des vœux solennels les plus jeunes). Quand une certaine habitude sera prise on peut l'élargir au reste de la communauté en groupes. Il ne faut contraindre personne en communauté. Il vaut mieux que les personnes les plus récalcitrantes n'y participent pas ou qu'on les mette dans un groupe à part car elles annuleraient ce type de dialogues dès le départ.

1. Ce doit être de **petits groupes de dialogues**, toujours les mêmes sur une longue période. Ils devraient avoir les caractéristiques suivantes :

- Pas plus de six ou sept membres
- Pouvoir y adhérer librement (il est bon qu'au début il y ait une certaine harmonie en âge et en talent).
- Périodicité : une rencontre tous les 15 jours ou chaque mois.
- Que les novices le fassent à part, le côté non permanent de leur présence peut être un obstacle pour ceux qui sont les plus stables de par leur profession.
- Ne pas traiter de sujets matériels (si le père-abbé demande un avis sur un sujet, que celui-ci soit traité dans d'autres groupes différents) de rien de pratique, ni d'observances, ni de quoi que ce soit de pratique (liturgie etc...), ni même de sujets théoriques pour en tirer des conclusions. Il s'agit plutôt de créer un terrain de gratuité pour approfondir les relations fraternelles, se connaître et partager ce que l'on vit et ce que l'on ressent, rien de plus : partager sur la vie pour s'aimer. Simplement à titre d'exemple on peut traiter de thèmes de ce style :
 - Qu'est ce qui m'a le plus attiré en venant au monastère, comment est venue ma vocation...
 - Quelles attitudes positives j'affectionne le plus en communauté et quelles sont celles que je considère comme les plus négatives (sans mentionner des personnes). Quelles sont les attitudes positives et négatives que je lis en moi face à la communauté). Comment je me sens dans la communauté, etc...
 - Parler des différents genres d'émotions et partager quelques expériences.
 - Un professionnel peut nous parler d'un sujet en communauté et proposer des questions à traiter en groupes.
- Partager ouvertement les sentiments que l'on ressent dans la cohabitation quotidienne (sentiment de douleur, colère, frustration, etc... qu'ont pu provoquer en moi certaines attitudes des frères ou des situations communautaires), en étant conscient du fait que ce sont les miens même si ce sont les autres qui les ont

provoqués. Cela aide les deux à prendre conscience de leur responsabilité sans se sentir blessés. Eviter les jugements de valeur en jugeant négativement l'attitude d'un frère ou en affirmant quelles sont ses intentions profondes..., mais il suffit de manifester la douleur que moi j'ai ressentie face à cela devant son attitude. C'est une bonne forme de correction fraternelle sans accuser, que de nous limiter à manifester nos propres sentiments, sans accuser.

- Quand ce système sera rôdé on peut avoir des rencontres à deux pour se dire l'un à l'autre quelles qualités (positives ou négatives) on voit et après mettre cela en commun dans le groupe pour le comparer avec la vision des autres. Cela provoque un climat de charité et d'apaisement. Il sert à mieux se connaître et à apprendre à accueillir les autres même dans leurs particularités.
- Essayez toujours de traiter de thèmes positifs, sans raviver les blessures.
- Ne pas parler dans les groupes d'une personne étrangère au groupe.
- A chaque fois qu'un membre du groupe fasse office de modérateur. Que le modérateur ne soit pas imposé de l'extérieur.
- Persévérer avec patience même si au début on ne sait pas très bien comment s'y prendre. La difficulté du début peut provoquer le dévouement de tous.
- On peut demander un aide extérieure qui aide au commencement, mais il faut avoir confiance aussi dans la communauté elle-même et dans le Seigneur qui est au milieu d'elle.

DIALOGUE SUR LA PAROLE DE DIEU

Partager en communauté ou en groupe une fois par semaine la parole qui a été proclamée au cours de l'eucharistie. En se réunissant par exemple avant complies, on lit les lectures et chacun expose librement ce que suscitent en lui ces lectures. Il s'agit de partager sur la parole de Dieu d'une façon simple et communautaire et non pas de cours magistraux ou d'exégèse. L'acceptation de ce que disent les frères va créer progressivement une communauté et une acceptation personnelle. Ce n'est pas le moment de contredire ni d'entrer en discussions, sauf si des énormités sont dites. Peu importe si l'on garde le silence une partie du temps, il ne faut pas s'en inquiéter. Nous avons aussi besoin de travailler cet aspect des choses.

DIALOGUE FONCTIONNEL OU SUR DES VALEURS

Nous avons l'habitude de le pratiquer quand nous parlons des divers aspects de notre vie (liturgie, économie, etc...) ou quand nous faisons le rapport de la maison pour le chapitre général quand nous répondons à ce qui nous est demandé lors des diverses conférences régionales, etc...

CORRECTION FRATERNELLE

- Pour que la correction soit efficace, le frère doit se sentir accueilli. Parfois les attitudes négatives sont des demandes d'affection.
- Si l'on persévère dans les groupes évoqués précédemment, la correction apparaît avec une plus grande facilité, en effet, la confiance facilite la correction.
- Il est bon d'avoir lors des journées de retraite, une réunion communautaire où on traitera systématiquement des différentes valeurs de notre vie, à chaque fois deux frères peuvent la préparer à l'avance, ceux-ci présenteraient le sujet en communauté. Evaluer comment on les vit, en laissant le rôle de modérateur au père-abbé.
- Donner la possibilité aux complies (à l'abri du silence et de l'obscurité) à celui qui le désire de demander pardon pour l'attitude négative qu'il a pu avoir pendant la journée, sans mentionner aucun frère concrètement (l'offensé sait déjà qu'il est fait référence à lui sans le nommer, ce qui pourrait s'avérer gênant).

Isidoro Maria Anguita

Abbé de Sta. Maria de Huerta